

COMMUNE DE CRANS

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

Procès-Verbal N° N° 08-2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de septembre à 20 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune sur convocation du Maire, Madame MORTREUX Françoise du 17/09/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie « salle Buissonnière » de la commune de Crans, sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise, Maire de la commune
La convocation a été affichée le 17/09/2025.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 8

Conseiller municipal		Présents	Excusé(s)	Absents	Donne pouvoir à
Noms	Prénoms				
BERNARD	Dominique	X			
DROUIN	Claude	X			
PRUNIER-NEYRET	Julie	X			
BEREZIAT	Didier			X	Maud FRERY
MORTREUX	Françoise	X			
RENARD	Alexandre	X			Arrivée à 20h58
FRERY	Maud	X			
CHANEL	Gérard	X			
BUFFERNE VINCENT	Ludivine	X			

ADMINISTRATION GENERALE

1. **APPEL DES PRÉSENTS**

Madame la Maire ouvre la séance. La feuille de présence circule dans l'Assemblée.

2. **DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.
Mme Julie PRUNIER-NEYRET est élue secrétaire de séance par 8 voix pour.

3. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 AOÛT 2025**

Madame la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 27 Août 2025.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide par 8 voix pour :
D'approuver le compte-rendu du Conseil municipal précédent.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

4. L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SERA LE SUIVANT :

Rajout d'un point à l'ordre du jour : Choix du logo de la commune.

LA COMMUNE :

- Fête du village : Bilan 2025
- Budget : décision modificative M 57
- SIEA – Adhésion au groupement de commandes IRVE
- EAU : Délibération du RQPS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service)

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- CLECT : Résumé de la réunion

LES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Action Sociale :

Communication :

Jeunesse Loisirs et Culture :

Assainissement et Voirie :

Environnement et Fleurissement :

Patrimoine, Bâtiments publics et cimetière :

- Salle polyvalente : Panne du four.

Urbanisme :

Voirie :

INFORMATIONS DIVERSES :

- Nuisance salle polyvalente

AGENDA :

Prochain Conseil municipal : **le mercredi 19 novembre 2025**

COMMUNE

5. CHOIX DU LOGO DE LA COMMUNE

4 propositions de logo sont présentées, c'est celui du bas, bleu et vert, qui a été retenu.



6. FETE DU VILLAGE : BILAN 2025

BILAN FINANCIER FETE DU VILLAGE 2025

Désignation	Quantité	Tarifs TTC	Reste	Rendu	Coordonnées
DMC Animation	1	790.00 €			
Structure gonflable KV Events	1	450.00€ réglé par la CCdombes		1	06 21 09 80 52
Pinata	1	24.95€			
Show Performer	1	199.00 € + 450.00 €			09 67 80 81 02 Cracheuse de feu 06.82.95.63.56
Food truck	1	0.00€			
Barnums comité des fêtes de Chalamont 2x6 m + 1	3	280.00 €		2	06.89.12.65.45 comité des fêtes (hangar derrière le cimetière – cerigrain)
Alimentation pain (flûtes)	?				
Alimentation courses Intermarché	Eau plate Eau gazeuse Sodas Bonbons Chips Cacahuètes Serviettes Gobelets en carton	82.54 € - 16.17 € de reste Restes 28.80 € en boissons pour la commune	2x6x1.5l 2x1.5l orangina, 6x0.75l de coca, 6x2l tropical, 4x2l thé pêche 1x350g 1 paquet	1 orangina, 2 coca et 5 tropical	Courses Carrefour Market
Boisson Cave des vins de la côtière :	4x5l rosé 3x5l rouge	102.60€		1 rosé	04 37 86 51 54
Brasserie NEPO	2 futs de blondes et 2 futs de tropical	179.99 €			04.28.29.46.10

Buvette : CAISSE : **494. €**

Sum up : 242.60 € (frais bancaire enlevé)

Total de la buvette : 736.60 € avec fond de caisse déjà récupéré par la mairie

Frais Mairie buvette : 102.60 € (vins) + 28.80 € (soda)+179.99 € (bière) = 311.39 €

Bénéfice de la buvette 2025 : 736.60 € - 311.39 € = **425.21 €**

À reverser à la palette fleurie par virement : 425.21 € (bénéfice) - 242.60 € (sum up) = 182.61 €

Coût de la fête : 2 559.08 € - 450.00 € de la CCdombes = **2 109.08 €**

7. DÉLIBÉRATION N° 2025/28 : BUDGET M 57 : DÉCISION MODIFICATIVE

Vu le budget principal de la commune,

Vu la demande de paiement des frais de scolarité des enfants de Crans et compte-tenu que la commune a déjà procédé à un paiement en janvier 2025 et n'avait pas prévu d'effectuer un second paiement cette année,

Il est proposé au Conseil municipal de prendre la décision modificative suivante :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Autres matières et fournitures (solde réserve)	6068	18 100.00 €		
Matériel roulant	61551	4 000.00 €		
A des tiers (participation Chalamont)			62878	23 971.46 €
Formation des élus	65315	1 089.00 €		
Autres personnes de droit privé	65748	782.46 €		
Fonctionnement		23 971.46 €		23 971.46 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 8 voix pour :
de valider la décision modificative ci-dessus.

ADOpte À L'UNANIMITE

8. SIEA – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES IRVE (infrastructures de recharge pour véhicules électriques)

Le SIEA relance notre commune qui n'a pas encore adhéré au groupement de commandes IRVE créé par le SIEA le 16 février 2024.

Elle nous informe qu'il est encore temps de le faire et de bénéficier du fonds de concours voté le 23 mars 2024, qui permet au SIEA de participer au financement d'une première borne de recharge sur votre commune.

Ils attirent également notre attention sur le fait que les aides nationales actuellement en vigueur (Advenir et réfaction à 75 % sur les coûts de raccordement au réseau électrique) pourraient s'arrêter au 31 décembre 2025.

Il s'agit de savoir si la commune a besoin d'un investissement de cet ordre ?

Il resterait environ 10 000 € à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 8 voix contre :
de ne pas adhérer au groupement de commandes IRVE.

N'ADOpte PAS À L'UNANIMITÉ

9. DÉLIBÉRATION N° 2025/29 EAU : APPROBATION DU RQPS (RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE)

Mme la Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

ADOpte À L'UNANIMITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

- CLECT : Résumé de la réunion. Devenir de la Nizière : la commune de Saint Nizier Le Désert souhaite récupérer le domaine. Le Conseil communautaire a décidé de le lui restituer au 1^{er} janvier 2026, ce lieu devra rester tourné vers le tourisme.
- Transfert de la compétence Assainissement : Le conseil s'y oppose.

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION AIDE SOCIALE

COMMISSION COMMUNICATION

COMMISSION JEUNESSE LOISIRS ET CULTURE

COMMISSION ASSAINISSEMENT ET VOIRIE

- Elagage de la voirie communale pour l'installation de la fibre, des courriers en Recommandé ont été envoyés aux propriétaires concernés par l'élagage.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT

- Lecture et correction de la carte du chemin pédestre de la forêt de Chassagne.
- Contact d'un expert forestier M. CANTEL Simon pour la gestion des bois communaux.

COMMISSION PATRIMOINE ET BÂTIMENTS PUBLICS ET CIMETIÈRE

- Le four de la salle polyvalente est en panne, il est possible de réparer le thermostat pour une somme de 292.80 € T.T.C.
- Un mail a été fait à la D.D.T pour demander l'expertise d'un bâtiment route de l'abbaye.

COMMISSION URBANISME

- Une demande de renseignements a été déposée auprès du service ADS pour l'interprétation d'un texte reçu dernièrement. Nous sommes en attente d'une réponse de leur part.

INFORMATIONS DIVERSES

- Nuisance salle polyvalente : il est rappelé que la musique n'est pas autorisée à l'extérieur de la salle polyvalente durant la location d'un particulier. Seules les prises de sono devraient être utilisées et la porte de la terrasse fermée afin de respecter le voisinage.
- Première paiement de l'astreinte du monde des Poneys reçu
- Réunion pour le calendrier des fêtes 2026 : **le lundi 13 octobre à 18 heures.**

AGENDA

- Fin de la séance : la séance est levée à 22h30.

Prochain Conseil municipal : le **mercredi 19 novembre 2025 à 20h00.**